

N° 7593³

N° 7597²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**relatif aux mesures temporaires dans le domaine de
la formation professionnelle et portant dérogation à
l'article L. 111-3, paragraphe 4, du Code du travail**

PROJET DE REGLEMENT GRAND-DUCAL

**portant dérogation à l'article 6 du règlement grand-
ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de
l'apprentissage pour adultes**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

**DEPECHE DE LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE
DES SALARIES AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

(25.5.2020)

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 20 mai 2020, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés relatif aux projets de loi et de règlement grand-ducal sous rubrique.

Les projets ont pour objet de permettre, au vu de la crise sanitaire du Covid-19, la conclusion de nouveaux contrats d'apprentissages au-delà de la date du 1^{er} novembre prévue par les textes en vigueur.

Notre chambre professionnelle soutient entièrement la volonté du gouvernement d'accorder plus de temps aux candidats pour la recherche d'une entreprise-formatrice disposée à conclure avec eux un contrat d'apprentissage. Elle propose néanmoins de retenir la fin du premier semestre comme nouvelle date charnière plutôt que celle du 31 décembre 2020. Ceci permettrait aux candidats de clôturer au moins leur semestre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Sylvain HOFFMANN

La Présidente,
Nora BACK

